

Le Roi était donc en présence d'une suite de revendications dans le moment même où il s'efforçait de ramener le calme dans les esprits, d'appliquer avec un esprit libéral l'édit de pacification du 14 décembre 1563, de faire oublier en quelque sorte les violences passées et d'en faire accepter dans une certaine mesure les conséquences. Les difficultés étaient grandes (9).

Les Huguenots, en réalité peu nombreux et ayant peu de ressources, voulaient garder le bénéfice de la situation que les événements de 1562 leur avaient faite, mais les Catholiques rappelaient que « ceux qui ont esté bien affectionnez à l'esglise de laquelle les deffendants (c'étaient eux Catholiques) font profession ont basti édifié et donné les esglises à leurs despens », et demandaient que les Réformés « ayent des lieux et bastissent des temples rière eulx et à leurs despens. » Ils faisaient remarquer que « les troys lieux que les demandeurs (les Réformés) veuillent avoir présentement sont si proches des esglises qu'il n'y a sépa-

---

desdictes religieuses il eust aussi bien spécifié que ceste place appartenoit aux Religieuses de Saint Pierre... joint que lesdictes Religieuses sont Reformées ne sortent unques de leur couvent et n'ont aultre pourmenoir pour prendre l'air que le jardin à présent réduit en place que les demandeurs (les Réformés) s'efforcent occuper ayant puy ces troubles rompu les murailles d'une part et d'autre... Et seroit chose fort incommode que ung tel nombre de Religieuses qui sont cinquante-deux en nombre... eussent à leurs oreilles et à leur chevet l'exercice d'une religion du tout contraire à la leur et qui n'ont en principale délectation que la vie de laquelle lesdictes Religieuses font profession. »

(9) Les passions étaient ardentes dans les deux partis. On peut juger de celles des Réformés en lisant leurs écrits : *Histoire des triomphes de l'Église Lyonnaise*, 1562 ; *Cantique nouveau, contenant le discours de la guerre de Lyon*, 1563.